

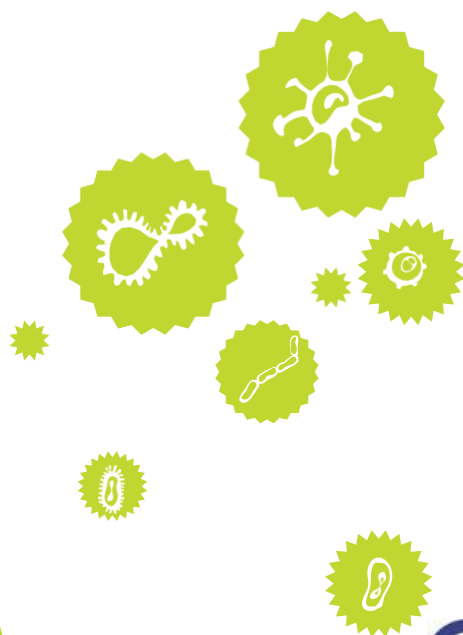
# Procédure de signalement des évènements infectieux dans les établissements médico-sociaux et d'hébergement pour personnes âgées

Septembre 2017

## CIRCUIT DE FONCTIONNEMENT

Agence Régionale de Santé (ARS)  
Santé Publique France  
(Cire) Bourgogne Franche-Comté

Centre d'appui pour la prévention  
des infections associées aux soins  
de Bourgogne Franche-Comté (CPias BFC)



**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-Franche-Comté

**Santé  
publique  
France**

**CPias**  
Bourgogne Franche-Comté

## Quels évènements signaler ?

L'établissement médico-social signale à l'ARS

les évènements de santé infectieux (y compris les maladies à déclaration obligatoire), qui, soit par leur caractère groupé (ex : infections respiratoires aigües-IRA, gastro-entérites aigües-GEA, cas groupés de gale) soit par leur caractère inhabituel de part leur gravité ou leur transmission rapide (ex : infection à *Clostridium difficile*) font peser une menace d'extension au sein de la collectivité et/ou pour lesquels des mesures doivent être mises en place rapidement.

## Quels sont les partenaires du dispositif ?

1. L'établissement, ayant diagnostiqué un évènement de santé infectieux.
2. L'ARS, au Point Focal Régional (PFR) :



Tél. : 0.809.404.900

Mail : [ars-bfc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-alerte@ars.sante.fr)

Fax : 03 81 65 58 65

3. Le CPIas Bourgogne-Franche-Comté :

### → Pour les EMS situés en Franche-Comté :

- Le CPIas Bourgogne Franche-Comté - site Besançon :  
Tél. : 03 81 66 85 57 - Mail : [cpias-bfc@chu-besancon.fr](mailto:cpias-bfc@chu-besancon.fr)  
Site Internet : [www.rfclin.info](http://www.rfclin.info)  
Dr Nathalie FLORET : [n1floretbassissi@chu-besancon.fr](mailto:n1floretbassissi@chu-besancon.fr)  
Dr Fatima RACHIDI-BERJAMY : [frachidi@chu-besancon.fr](mailto:frachidi@chu-besancon.fr)  
Mme Edith TISSOT : [etissot@chu-besancon.fr](mailto:etissot@chu-besancon.fr)
- Le dispositif territorialisé d'infirmier(ères) en hygiène (IDET) pour les EMS-PA (carte)

### → Pour les EMS situés en Bourgogne :

- Le CPIas Bourgogne Franche-Comté - site Dijon :  
Tél. : 03 80 29 30 25 - Mail : [cpias-bfc@chu-dijon.fr](mailto:cpias-bfc@chu-dijon.fr)  
Site Internet : [www.rfclin.info](http://www.rfclin.info)  
Mme Graziella GUERRE : [graziella.guerre@chu-dijon.fr](mailto:graziella.guerre@chu-dijon.fr)  
Dr Serge Ludwig AHO-GLELE : [ludwig.aho@chu-dijon.fr](mailto:ludwig.aho@chu-dijon.fr)  
Dr Karine ASTRUC : [karine.astruc@chu-dijon.fr](mailto:karine.astruc@chu-dijon.fr)

4. La Cire Bourgogne Franche-Comté :

Tél. : 03 80 41 99 41

Mail : [ars-bourgogne-franchemonte-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-bourgogne-franchemonte-cire@ars.sante.fr)

## Que fait l'établissement?

- \* L'établissement met en place au préalable un dispositif interne de signalement des évènements de santé infectieux (cf. plan bleu-DARI) avec un interlocuteur privilégié (réfèrent en hygiène) à identifier par le responsable de l'établissement (cadre de santé, médecin coordonnateur, infirmier référent ...).
- \* Lors d'un évènement de santé infectieux, le réfèrent en hygiène :
  - \* Fait appel dès le premier cas à l'IDE hygiéniste de territoire (IDEHT) dans le cadre de la convention passée avec l'établissement de santé (ES) pivot de son territoire et/ou à l'équipe opérationnelle d'hygiène (EOH) s'il est adossé à un ES
  - \* Informe le responsable de l'établissement
  - \* Fait un signalement externe à l'ARS sous la responsabilité du directeur de l'établissement dès que les critères de signalement sont présents pour les cas groupés de GEA ou IRA ou dès le premier cas après évaluation de l'IDEHT et/ou de l'EOH
- \* Modalités de signalement à l'ARS :
  - \* sans délai par tout moyen approprié : **téléphone, fax ou mail**
  - \* à l'aide d'une des 3 fiches disponibles en ligne sur le site du CPIas BFC et de l'ARS :

Feuillets 1 et 2 des fiches cas groupés d'IRA/GEA

ou

Fiche générique autre évènement de santé infectieux à potentiel épidémique (*Clostridium difficile*, gale ...)

- \* en joignant tout document relatif à l'investigation de l'évènement : courbe épidémique initiale...

- \* A la fin de l'évènement de santé infectieux, le réfèrent en hygiène :
  - \* envoi le rapport de fin d'épisode à l'ARS quand épisodes d'IRA et de GEA : **3<sup>ème</sup> feuillet de la fiche**
  - \* en joignant tout document relatif à l'investigation de l'évènement : courbe épidémique finale...

## Que fait l'ARS?

L'ARS est responsable de la gestion de l'évènement.

Elle s'appuie sur l'expertise du réseau des IDEHT et du CPIas BFC le cas échéant pour l'investigation épidémiologique, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, la mise en place de mesures de contrôle (mesures barrières...) et la prise en charge médicale.

L'intervention de ces structures est coordonnée par l'ARS.

- \* L'unité médicale du Département alerte et crise (DAC) :
  - \* Valide la fiche de signalement et la complète si besoin avec l'établissement
  - \* Transmet les informations reçues au CPIas
  - \* Analyse la situation et **contacte l'EMS seulement en cas de signes de gravité ou à caractère sensible pour faire le point sur la situation**
- \* Clôture les fiches de signalement.

## Que fait le CPias ?

- ☀ **Informe l'ARS si l'établissement l'a sollicité directement pour expertise.**
- ☀ **Aide à la conduite des investigations et/ou à la mise en place des mesures d'hygiène** dans l'établissement sur sollicitation de l'établissement ou de l'ARS en lien avec l'IDEHT, l'ARS et la Cire le cas échéant **ou ajuste les mesures déjà mises en place.**
- ☀ **Peut solliciter le service d'hygiène du CHRU de Besançon/CHU de Dijon** pour ce qui concerne l'expertise bactériologique/virologique.
- ☀ **Intègre ces événements transmis par les IDET dans le bilan annuel d'activité anonymisé** dans le cadre du dispositif territorialisé. Ce bilan est **transmis à l'ARS, aux établissements pivots et aux EMS qui ont passé convention.**

## Que fait la CIRE Bourgogne Franche-Comté ?

- ☀ **Saisit les signalements d'épisodes d'IRA de GEA** dans la base de données « VoozEhpad » de Santé Publique France.
- ☀ **Fait un bilan annuel anonymisé** des cas groupés de GEA ou d'IRA en collectivité de personnes âgées et le **diffuse aux partenaires.**

## Références réglementaires et recommandations

### Plan Bleu

- Décret n° 2005-768 du 7 juillet 2005 : mise en place d'un plan détaillant les modalités d'organisation en cas de crise sanitaire ou climatique a été rendue obligatoire dans tous les établissements accueillant des personnes âgées.
- Arrêté du 7 juillet 2005, modifié par l'arrêté du 8 août 2005 fixant le cahier des charges du plan d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique.

### Circulaires interministérielles

- Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales
- Instruction N°DGOS/PF2/DGS/RI1/DGCS/2015/202 du 15 juin 2015 relative au programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins (Propias) 2015
- N°DGCS/DGS n° 2012-118 du 15 mars 2012 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social 2011-2013
- N°DGCS/SD3A/2012/404 du 7 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du décret n° 2011-1047 du 2 septembre 2011 relatif au temps d'exercice et aux missions du médecin coordonnateur exerçant dans un EHPAD

### Maladies à déclaration obligatoire (DO)

- Arrêté du 2 juin 2016 relatif au retrait de maladies de la liste de l'article D.3113-6 du code de la santé publique
- Décret n° 2016-745 du 2 juin 2016 complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire
- Décret n°2014-333 du 13 mars 2014 relatif à la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire
- Décret n° 2012-47 du 16 janvier 2012 complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire
- Art L. 3113-1, D. 3113-6 et 7 du Code de la santé publique (CSP).
- Arrêté du 22 août 2011 relatif à la notification obligatoire des maladies infectieuses et autres maladies mentionnées à l'Art D. 3113-7 du CSP.

### Outils CPIas Bourgogne Franche-Comté destinés aux EMS

[www.rfclin.info](http://www.rfclin.info), onglet « Prévention des IAS en EMS »

### Conduite à tenir devant des IRA ou des GEA dans les collectivités de personnes âgées

Instruction N°DGS/RI1/DGCS/2012/433 du 21 décembre 2012  
<http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/cir433.pdf>

### Conduite à tenir devant une ou plusieurs IRA dans les collectivités de personnes âgées

Avis HCSP, juillet 2012  
<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=288>

### Grippe

INSTRUCTION N° DGS/ RI1/DGOS/DGCS /2016/4 du 08 janvier 2016 relative aux mesures de prévention et de contrôle de la grippe saisonnière  
Avis et rapport : Utilisation des antiviraux en extra hospitalier en période de grippe saisonnière.  
HCSP, novembre 2012 <http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=297>

## Pneumocoque

Infections à pneumocoque : recommandations vaccinales pour les adultes. HCSP Mars 2017.

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=614>

Infections invasives à pneumocoque : recommandations vaccinales pour les personnes à risque. HCSP Avril 2013.

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=355>

Conduite à tenir devant des infections invasives à pneumocoque. CSHPF janvier 2005.

[http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cshpf/2005\\_ehpad\\_CSHPF.pdf](http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cshpf/2005_ehpad_CSHPF.pdf)

## Tuberculose

Avis relatif à l'obligation de vaccination par le BCG des professionnels de santé. HCSP, mars 2017.

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=615>

Enquête autour d'un cas de tuberculose. Recommandations pratiques. CSHPF, 25/10/2013.

[http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cshpf/2006\\_tuberculose\\_CSHPF.pdf](http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/cshpf/2006_tuberculose_CSHPF.pdf)

Avis relatif au choix d'un masque de protection contre la tuberculose en milieu de soins. CHSPF, mars 2003.

[http://www.cclinest.org/IMG/pdf/a\\_mt\\_140303\\_tbc\\_masque.pdf](http://www.cclinest.org/IMG/pdf/a_mt_140303_tbc_masque.pdf)

## Coqueluche

Consulte à tenir devant un ou plusieurs cas de coqueluche. HCSP, juillet 2014.

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=461>

Journal Officiel n°0038 du 15 février 2011 relatif à la prise en charge à l'assurance maladie de la PCR.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023587047&dateTexte=&categorie-Lien=id>

## Risque lié aux légionelles

Circulaire N°DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010 relative aux missions des Agences régionales de santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1er février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

[http://www.cclin-est.org/IMG/pdf/plugin-cir\\_32280.pdf](http://www.cclin-est.org/IMG/pdf/plugin-cir_32280.pdf)

Gestion du risque lié aux légionelles en EHPAD. Guide méthodologique, juin 2009.

[http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/drass\\_ddass/2009\\_ehpad\\_DRASS.pdf](http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/drass_ddass/2009_ehpad_DRASS.pdf)

Circulaire N°DGS/SD7A/DHOS/E4/DGAS/SD2/2005/493 du 28 octobre 2005 relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements sociaux et médico-sociaux d'hébergement pour personnes âgées.

[http://www.cclin-est.org/IMG/pdf/circ493\\_281005.pdf](http://www.cclin-est.org/IMG/pdf/circ493_281005.pdf)

Circulaire N°DGS/SD5C/SD7A/DESUS/2005/323 du 11 juillet 2005 relative à la diffusion du guide d'investigation et d'aide à la gestion d'un ou plusieurs cas de légionellose.

[www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid2005-2.pdf](http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/guid2005-2.pdf)

## Gastro-entérites aiguës (GEA)

Recommandations relatives aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës en établissement hébergeant des personnes âgées. HCSP, janvier 2010.

[http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20100129\\_gastro.pdf](http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspr20100129_gastro.pdf)

## Infection à *Clostridium difficile*

Avis relatif à la maîtrise de la diffusion des infections à *Clostridium difficile* dans les établissements de santé français. CHSPF, 20 juin 2008.

[http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20080620\\_Cdifficile.pdf](http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcspa20080620_Cdifficile.pdf)

## Prévention de la transmission croisée des « Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques émergentes » (BHRe)

Guide actualisant et harmonisant l'ensemble des recommandations existantes concernant la prévention de la transmission croisée des BHR émergentes (BHRe) ciblant en 2013 les entérobactéries productrices de carbapénémases (EPC) et *Enterococcus faecium* résistant aux glycopeptides (ERG). HCSP : juillet 2013

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=372>

## Infections Invasives à Méningocoques (IIM)

INSTRUCTION N° DGS/RI1/DUS/2014/301 du 24 octobre 2014 relative à la prophylaxie des infections invasives à méningocoque.

[http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cir\\_38936.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cir_38936.pdf)

## Gale

Avis et rapport relatifs à l'actualisation des recommandations sur la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de gale. HCSP, 9 novembre 2012

<http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=312>

Gestion de la gale dans les établissements de soins et médico-sociaux. Recommandations CCLin Sud Ouest.

## Vaccination 2017

Calendrier vaccinal 2017 : [http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier\\_vaccinations\\_2017.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinations_2017.pdf)  
HCSP. Vaccination des personnes âgées. 2016/03, 99 pages.

<http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=559>

HCSP. Avis du 27 septembre et 7 octobre 2016 relatif aux obligations vaccinales des professionnels de santé. 2016/10

## Programme PRIAM

Prévention des infections en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Consensus formalisé d'experts. ORIG (Observatoire du risque infectieux en gériatrie), juin 2009.

[http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/sfhh/2009\\_ehpad\\_SFHH.pdf](http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/sfhh/2009_ehpad_SFHH.pdf)

